



République Française  
Département du Pas-de-Calais

## Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 04/09/2024

Reçu en préfecture le 04/09/2024

Publié le - 4 SEP. 2024

ID : 062-216203497-20240829-2024017-DE



### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 29 Août 2024

N° 2024 017

Par suite d'une convocation en date du 08 Août 2024, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le Jeudi 29 Août 2024 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mr PEREIRA Fabrice, Mme DRAB Sabine, Mr GUISSSE Roger, Mr LIAGRE Jean-Paul, Mme CRASQUIN Christine, KREPULEC Patricia et Mme CODRON Violette

Absents excusés ayant donné procuration : Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy à Mr PEREIRA Fabrice, Mme BILLET Dany à Mr GUISSSE Roger, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian, Mme MALINGUE Caroline à Mme VERPRAET Séverine

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda

Absents : Mr BAYARD Didier,

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr BRASME Christian a ainsi été élu secrétaire de séance.

#### **Objet : Convention d'occupation du foyer communal pour activité Chorale**

Membres en exercice : 19 Présents : 12 Exprimés : 17

Vote : Pour 17 Contre : 0

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une demande d'occupation du foyer communal pour l'activité de la chorale Escapades... il propose d'y répondre favorablement et d'assortir cette autorisation d'une convention d'occupation du foyer communal à l'instar d'autres associations.

Il demande donc au conseil municipal de bien vouloir statuer sur l'autorisation d'occupation et le tarif appliqué.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :**

• D'autoriser Mr le Maire à accepter cette activité en nos locaux, de signer avec la chorale « Escapades » une convention pour la période 2024/2025 pour un montant forfaitaire de 150€ pour l'occupation du foyer communal le lundi soir

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme, le Maire

